

COMMUNE DE VACHERESSE
74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2026_43

~~~~~

**SEANCE DU 17 JUILLET 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 17 juillet à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Jean TUPIN-BRON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de membres votants : 13  
Date de convocation : 10 juillet 2026

**PRESENTS :** *TUPIN-BRON Jean, PAREYT Alexandre, MARTIN Françoise, LUCAS Lydie, TAGAND Gilberte, FAVRE-VICTOIRE Nicolas, ROBERT Nicolas, MICHOUX Jonathan, MOTTIEZ Adrien, BENED Justine, TUPIN René, CARTOTTO Alexandra*

**ABSENTS EXCUSES :** *DORIGO Rebecca, CIER Gael (pouvoir à LUCAS Lydie)*

**ABSENT :** *FAVRE-VICTOIRE Jean-François*

Madame LUCAS Lydie a été élue secrétaire.

|                                                                        |
|------------------------------------------------------------------------|
| <b>OBJET : TARIFS CANTINE SCOLAIRE ET DROITS GARDERIE PERISCOLAIRE</b> |
|------------------------------------------------------------------------|

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, qu'afin de mettre les tarifs, notamment des droits de garderie périscolaire votés par le conseil municipal du 29 juin 2023, en concordance avec les tarifs appliqués par le logiciel de réservation et facturation, il est proposé de fixer les tarifs des repas à la cantine scolaire et des droits de garderie périscolaire comme suit à compter de la rentrée de septembre 2026 :

**☛ CANTINE SCOLAIRE :**

- Tarif appliqué à la réservation : 6,20 €
- Tarif appliqué si « présent non réservé » : 12,40 €
- Tarif appliqué si « réservé non présent » : 6,20 €
- Projet d'Accueil Individualisé (sans repas) : 3,50 €

**☛ GARDERIE PERISCOLAIRE :**

- Matin :
  - de 7h00 à 7h30 : 1,20 €
  - de 7h30 à 8h30 : 2,30 €
  - de 7h00 à 8h30 : 3,50 €
- Soir :
  - de 16h15 à 17h15 : 2,30 €
  - de 17h15 à 17h45 : 1,20 €
  - de 17h45 à 18h15 : 1,10 €
  - de 17h15 à 18h15 : 2,30 €
  - de 16h15 à 17h45 : 3,50 €
  - de 16h15 à 18h15 : 4,60 €

Les tarifs « garderie périscolaire » seront doublés si « présent non réservé ».

En cas de « réservé non présent », la somme correspondante sera recreditée sur le compte des parents.

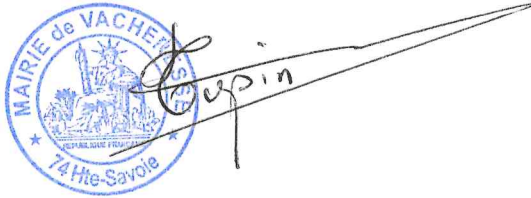
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

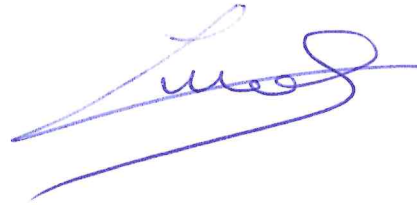
- **DECIDE** de fixer, tel que proposés ci-dessus, les tarifs de la cantine scolaire et des droits de garderie périscolaire à compter de la rentrée de septembre 2026.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Jean TUPIN-BRON

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE de VACHEZ' in the '74 Hte-Savoie' department. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink that reads 'Tupin'.

La secrétaire de séance,  
Lydie LUCAS

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Lydie Lucas', is written over a faint blue circular stamp.

*Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en préfecture le  
et publication du*